

Intitulé de l'UE	Géographie en ce compris didactique de la discipline (Partie V)
Section(s)	- (4 ECTS) Bachelier Agrégé(e) en Sciences Humaines (Histoire - Géographie - Sciences sociales) - Cycle 1 Bloc 3

Responsable(s)	Heures	Période
Jimmy ABABIO	75	Année

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Géographie - Partie 5	75h	Jimmy ABABIO

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Géographie - Partie 5 : 75h de théorie

Langue d'enseignement
Géographie - Partie 5 : Français

Connaissances et compétences préalables
- Géographie en ce compris didactique de la discipline (partie I)
- Géographie en ce compris didactique de la discipline (partie II)
- Géographie en ce compris didactique de la discipline (partie III)
- Géographie en ce compris didactique de la discipline (partie IV)

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes

Objectifs de développement durable
 <p>Consommation et production responsables Objectif 12 Établir des modes de consommation et de production durables</p> <ul style="list-style-type: none"> • 12.1 Mettre en oeuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement. • 12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

- 12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.
- 12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.
- 12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.
- 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.
- 12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.
- 12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables.
- 12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux.
- 12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, en éliminant les distorsions du marché, selon le contexte national, y compris par la restructuration de la fiscalité et l'élimination progressive des subventions nuisibles, afin de mettre en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets pernicieux sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les collectivités concernées.



Vie aquatique

Objectif 14 Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

- 14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.
- 14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.

Acquis d'apprentissage spécifiques

- Développer de manière précise et approfondie des contenus se rapportant à différents thèmes abordés dans l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles
- Analyser et exploiter différents documents utilisés en géographie (images géographiques, graphiques, atlas, cartes...)
- Comprendre les interactions entre les composantes des milieux, des espaces, des espaces et des milieux.
- Utiliser un vocabulaire spécifique et adapté

Contenu de l'AA Géographie - Partie 5

- L'accès aux ressources naturelles (lithosphériques - hydrosphériques - atmosphériques - biosphériques)
- La déforestation
- La dépendance énergétique
- Géographie rurale - urbaine - industrielle (mutations des espaces)
- Aménagement du territoire
- Développement des transports et des communications
- Géographie économique et des bassins d'emploi.
- Initiation à l'océanographie.
- Les migrations (analyse mondiale/régionale/locale).
- Initiation à la préparation de voyages pédagogiques en géographie.

Méthodes d'enseignement

Géographie - Partie 5 : cours magistral, travaux de groupes, approche par projets, approche interactive, approche par situation problème, approche inductive, approche déductive, approche avec TIC, activités pédagogiques extérieures, étude de cas, utilisation de logiciels, enseignement synchrone et asynchrone, classe inversée

Supports

Géographie - Partie 5 : copies des présentations, syllabus, notes de cours, notes d'exercices, lecture d'un ouvrage sur l'accès aux ressources

Ressources bibliographiques de l'AA Géographie - Partie 5

(Voir sources du cours)

Évaluations et pondérations

Évaluation	Note d'UE = note de l'AA
Langue(s) d'évaluation	Géographie - Partie 5 : Français

Méthode d'évaluation de l'AA Géographie - Partie 5 :

Évaluation écrite (*partie 1*) représente 50% de l'évaluation du cours. *Une évaluation dispensatoire est organisée, en décembre, pour la lecture obligatoire.*

Évaluation orale (*partie 2*) représente 50% de l'évaluation du cours.

Pour réussir le cours « Géographie (partie 5) » vous devez réussir la *partie 1* et la *partie 2* de l'évaluation. C'est-à-dire obtenir 50% au minimum dans les deux parties.

Année académique : **2024 - 2025**